VENTES A L'ENCAN.

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Le Cottage Double,

1314 1316 RUE MANDEVILLE, entre les rues Urquhart et Villeré.

JEUDI, 15 JUIN 1905

Mme Nathalie Wilson vs Mme Madeline Thomas—No 75,628—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, JEUDI, le 15 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un jugement rendu le 26 avril 1905, et signé en vacances le 2 mai 1905, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Urquhart Villeré et Marigny, lequel dit lot est désigné par le No 3 de l'îlet 57 et mesurant 35' 6" de face à la rue Mandeville, par une profondeur de 118'.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises contenant sur un côté sept chambres, citerne, hangars, etc., cour.

Termes et conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur assumant les taxes de 1905 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant A. J. Peters, notaire, un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRÈRE, Encanteur.
806 rue Perdido.

J. C. Henriques, avocat de la demanderesse.
A. A. Coleugne, avocat de la défenderesse.
14 mai—14 21 28—juin 4 11 14 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Propriétés Améliorées et Vacantes du Cinquième District

Cottage Double, 209 211 Avenue Pélican, entre les rues Séguin et Bouny.

Cottage Double, 2 3 215 avenue Pélican, entre les rues Séguin et Bouny.

Cottage Double 139 141 avenue Pélican entre les rues Bouny et Powder.

Terrain Vacant avenue Pélican, entre les rues Bouny et Powder.

JEUDI LE 15 JUIN 1905.

Mlle Katie Forester et als vs les mineurs Harry Edward Moisant et als.

No 75,404—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A

PAR ERNEST A. CARRÈRE Encanteur, Bureau 806 rue Perdido—JEUDI, le 15 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement daté et signé le 2 mai 1905, par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le cinquième district de cette ville dans l'îlet No 21 borné par la rue Peter (maintenant avenue Pélican) les rues Séguin, Bouny et Alix et désigné comme lot No quatre, sur un plan de A. D. Hémécourt, daté le 15 mars 1842, mesurant trente pieds de face à la rue Peters (maintenant avenue Pélican) par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure française.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, revêtu de la banquette, avec grillage en fer sur le devant, contenant de chaque côté cinq chambres galerie, citerne, hangar, etc., cour et banquette payées sont connues comme les Nos 209 211 avenue Pélican, entre les rues Bouny et Séguin.

Deuxièmement—Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Cinquième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Peter (maintenant avenue Pélican) les rues Séguin, Bouny et Alix et désigné comme lot No quatre, sur un plan de A. D. Hémécourt, daté le 15 mars 1842, mesurant trente pieds de face à la rue Peters (maintenant avenue Pélican) par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure française.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, revêtu de la banquette, avec grillage en fer sur le devant, contenant de chaque côté cinq chambres galerie, citerne, hangar, etc., cour et banquette payées sont connues comme les Nos 213 215 avenue Pélican, entre les rues Bouny et Séguin.

Troisièmement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Cinquième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Alix, Powder, Bouny et l'avenue Pélican et désigné comme lot No trois, d'après le plan de A. D. Hémécourt, voyer daté le 15 mars 1842 mesurant trente pieds de face à l'avenue Pélican sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un et deux ans en billets portant 8 0/0 d'intérêt par an courant de date jusqu'au paiement avec toutes les clauses usuelles de sécurité l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1905 au-dessus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Robert Legier notaire aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente. L'acquéreur devant prendre possession des loyers du jour de la signature des actes de vente.

ERNEST A. CARRÈRE, Encanteur.

Jno Watt Duffy, avocat pour les demandeurs.
Bureau No 204 rue du Comp.

Conway G. Collins, Esq., Edgar M. Cahn, Esq. T. N. Hill, avocats pour les défendeurs.
14 mai—14 21 28—juin 4 11 14 15

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Augustine Mercier, femme défunte de Joseph Bayle.

No 75,027 — Cour Civile de District, Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 29 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 16 mars 1905, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir—

Un certain îlot ou îlet de terre étant et se trouvant situé dans le Troisième District de cette ville (autrefois dans ce qui était connu comme le Faubourg Darcantel), désigné comme île: No 3457 (autrefois 60) sur un plan original fait par le voyer de ville, le deuxième jour de mai 1832 et déposé en l'étude de Carlisle Pollock, ancien notaire en cette ville; ledit îlot ou îlet de terre est compris entre les rues Annette St Antoine, Carnot et Brutus, avant en mesure anglaise 319 pieds 8 pouces de face à la rue Annette, la même façade à la rue St Antoine, 309 pieds 8 pouces de face à la rue Brutus et la même façade à la rue Carnot, et contenant douze lots numérotés de 623 à 634 chacun inclusivement.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumant les taxes de 1905.

L'acte de vente pardevant C. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 mai—28—juin 4 11 18 25 29

Succession de James Joseph Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 76,399—Division E—Attendu que Mme Thomas Johnson, veuve de Thomas Johnson, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Joseph Johnson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier. — Frank McGloin, avocat. 7 juin—7 11 16

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur dans le Deuxième District.

No 819 rue Bourgogne, entre Dumaine et Ste-Anne.

Succession de Félicité Rosella Sloane.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 76,244.

PAR SPEAR ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—bureau No 802 rue Perdido—LUNDI, le 10 juillet 1905, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 76,244, daté le 7 juin 1905 pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations et appartenances, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 103, borné par les rues Bourgogne, Rempart, Dumaine et Ste Anne, mesurant en mesure américaine vingt quatre pieds onze pouces de face à la rue Bourgogne (46 pieds 11 pouces) sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes (127 pieds 10 pouces et 5 lignes) de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, payable dans un an, en un billet de l'acquéreur portant cinq pour cent d'intérêt par an de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement avec privilège et lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec les clauses de non aliénando cinq pour cent pour frais d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du montant dudit billet ou en partie quelconque et toutes les autres clauses de sécurité contenues dans les actes de vente.

L'acquéreur d'assumer, en sus de son enchère, le paiement de tous les certificats de la vente et toutes les taxes dues sur ladite propriété pour l'année courante de 1905, et d'accepter la police d'assurance existant sur la propriété vendue. L'acquéreur d'avoir droit aux loyers seulement de la date de la signature de l'acte de vente et de déposer dix pour cent du montant de son enchère avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant M. V. Dejan, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
9 juin—9 11 14 25—juil 2 9

Carleton Hunt, avocat.

ANNONCE JUDICIAIRE

No 2539 rue Dumaine---Jolie résidence.

SUCCESSION D'OVIDE VILLERE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 76,200.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido, MERCREDI, le 26 juin 1905, à midi il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 22 mai 1905 pour le compte de ladite succession.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Rochblave et Dorgenois, ledit lot est désigné par le No 110 sur un plan de C. A. De Armas, daté le 7 avril 1852 déposé en l'étude de Joseph Cavillier, notaire, ledit lot mesurant 29 pieds 9 pouces de face à la rue Dumaine sur 101 pieds 2 pouces et 7 1/2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot 109 et 101 pieds 3 pouces et 1 1/2 ligne de profondeur sur la ligne de division du lot 111. Les améliorations comprenant une jolie résidence, ayant 4 chambres et galerie bâtisse du fond, 1 chambre et 2 cabinets, citerne et latrine.

Termes et conditions—Comptant à l'adjudication. L'acquéreur devant assumer en plus et au-dessus de son enchère les taxes pour l'année 1905.

Acte de vente pardevant John Wagner, notaire aux frais de l'acquéreur.

Jean J. Darneux avocat.
28 mai—28—juin 4 11 18 25 24

Spear, Escoffier & Spear.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Alexander J. Dwyer.

No 78,263—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, le 27 JUIN 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 26 mai 1905, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une action du stock de Dwyer Bros Ltd. à la valeur au pair de $.00.00, cent dollars.

2° Une moitié d'intérêt indivis dans et à deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent désignés par le vieux numéro 52 rue Canal, et vieux numéro 71 rue Commune, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet 123, borné par les rues Canal, Tchoupitoulas, Commune et Magasins, désignés comme lots Nos 23 et 9 et mesurant en mesure américaine comme suit: lot numéro 23 a 25 pieds 5 pouces de face à la rue Commune, 25 pieds 3 lignes sur la ligne du fond qui le divise du lot No 9 sur une profondeur de 70 pieds 1/2 ligne sur la ligne de côté du lot No 22, et 72 pieds 3 pouces 6 1/4 lignes sur l'autre ligne de côté. Lot 9 a 25 pieds de face à la rue du Canal sur 25 pieds 3 lignes sur la ligne du fond sur 72 pieds 3 pouces 6 1/4 lignes sur la ligne de côté du lot No 8 et 70 pieds 1/2 lignes sur la ligne de côté du lot No 10.

3° Une moitié indivise d'intérêt dans et à une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet No 132 borné par les rues Commune, Gravier, Tchoupitoulas et Magasin—mesurant 42 pieds 3 pouces de face à la rue Commune par 59 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, en mesure américaine, ensemble avec tous les droits et usage et passage d'une allée, 3 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, commune à ladite portion de terre et d'autres conduisant à une autre allée commune 3 pieds 11 pouces de largeur, s'ouvrant sur la rue Commune, laquelle dite portion de terre est composée des lots originaux numéros un et deux, sur un plan désigné comme numéro un, dressé par Charles F. Zimpel, voyer, daté le 30 août 1852, annexé à un acte de partage, exécuté pardevant William Christy, ancien notaire en cette ville le 19 septembre 1852.

CONDITIONS—

Pour les effets mobiliers — comptant.

Pour la propriété foncière — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an, ou 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la portion de crédit du prix de vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, à son ou à leur ordre et par lui ou par eux endossé en blanc, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale du vendeur liens et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur ou acquéreurs et la police ou polices d'assurance transférées au porteur ou porteurs des billets, et l'acquéreur ou acquéreurs devant payer en plus et au-dessus du montant de son enchère ou leurs enchères toutes taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1905; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte ou actes de vente pardevant Abraham Goldberg, notaire, aux frais de l'acquéreur ou acquéreurs.

27 mai—27 28—juin 4 11 18 25 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Joli Cottage Simple,

No 2718 rue Philip,

Entre les rues Magnolia et Clara.

Succession de Veuve Mathilda Thomas.

No 75,38J—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, encanteurs — Bureau No. 134 rue Carondelet—JEUDI, le 22 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 19 mai 1905 de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2718 rue Philip, comprenant un cottage simple retiré de la banquette, avec une allée pour voitures sur le côté et contenant 3 chambres, citerne, hangar, etc., situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Première, Magnolia et Clara, désigné comme îlet No 42 d'après un plan dudit îlet fait par L. H. Pilié, voyer de ville, le 12 avril 1859, et déposé en l'étude de E. Bouny, ledit lot ou portion de terre mesurant 27 pieds de face à la rue Philip, par une profondeur de 91 pieds 9 pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, en billets de un ou un et deux ans, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, la police d'assurance devant être transférée au porteur ou porteurs des billets et toutes les clauses coutumières et usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son adjudication les taxes de 1905; 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant George J. Untereiner, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. W. Rischow, avocat.
21 mai—21 28—juin 4 11 18 22

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

—:o:—

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

J. F. Debella, John F. Claven subrogé, vs Grelder et Gleber, individuellement et in solido.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 21,250—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mes entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 13me jour de juin 1905, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir: 2 tables de pool, 1 baril contenant un whiskey, 1 cash register, 1 lot de liqueurs assorties, 1 lot de verrerie et comptoir et arrière-barre, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions — Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Chas. A. Butler avocat pour le demandeur. 2 juin—2 11 13

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand assortiment de meubles de maison, etc.,

Etant le contenu entier de la maison de pension et de logement.

No 844 avenue Howard, entre les rues Carondelet et Baronne.

Germania Savings Bank and Trust Company, Agent, vs Mme Veuve Paul Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 76,111 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, le 14 juin 1905, à 10 30 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir—

Sur les lieux No 844 avenue Howard, entre les rues Carondelet et Baronne—

Le contenu entier de la maison de pension et de logement dans ledits lieux consistant d'un grand assortiment de meubles de maison et installations, divers, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Buck Walshe & Buck, avocats pour la demanderesse. 3 juin—3 9 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Troisième District.

Portant le No municipal 1928 rue Annette.

Union Homestead Association vs Mme Joséphine Fermain veuve de Joseph Edouard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 75,152—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 59 borné par les rues Annette, Joséphine, Celestine et Nouveau St Bernard, lequel dit lot est désigné par le No 7 et mesure trente et un pieds onze pouces et une ligne de face à la rue Annette sur une profondeur de cent vingt huit pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Carroll & Carroll avocats pour le demandeur
12ma.—12 19 26—juin 1 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur dans le Quatrième District.

Portant le No 2217 rue Claiborne, entre les rues Jackson et Première.

First Natchez Bank of Natchez, Miss., vs Charlotte Blake, femme de Nathan Hardin et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 75,762—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 29 juin 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, etc., situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Jackson, Derbigny et Première désigné comme lot No 7 de l'îlet No 412 sur un plan, déposé pour référence en l'étude de S. Magner, en son notaire en cette ville, comme partie d'un acte de dépôt daté le 8 février 1868, ledit lot mesurant vingt huit pieds de face à la rue Claiborne sur cent treize pieds trois pouces et aux lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Richardson & Soulé, avocats pour la demanderesse.
25 mai—26—juin 2 9 16 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de cinq lots de valeur du Troisième District.

In re James Demoruelle & Sons.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 75,101—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 juin 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Cinq lots de terre, avec les améliorations dans le Troisième District dans l'îlet vieux No 97, maintenant 1328, borné par les rues Français, Rochblave, Champs Elysées et Dorgenois, désignés par les Numéros neuf, dix, onze, douze et treize dans le titre, et d'après les tableaux d'assessements comme lots vingt et un, vingt deux, vingt trois, vingt quatre et vingt cinq (et mesurant chacun trente deux pieds sur la rue Français sur une profondeur de cent six pieds dix pouces. Le lot No 9, d'après le titre, ou lot No 21, d'après les tableaux d'assessements, formant l'encoignure des rues Français et Dorgenois.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

John Watt, Zengel, Thomas & Suthon, avocats pour James Demoruelle & Sons, demandeurs en exécution.
26 mai—26 27—juin 2 9 16 23 29

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT—Division E—No 76,202—Solomon Bach vs ses créanciers—Considérant la pétition précitée, et les tableaux des actifs et passifs dûment vérifiés avec ceux enregistrés.

Il est ordonné qu'après les avis légaux et la notification aux créanciers, comme il est requis par la loi, une réunion des créanciers dudit Solomon Bach, soit individuellement ou sous les affaires de la raison sociale de "S. Bach & Son", soit convoquée et tenue, d'après la loi, pardevant Bussière Rouen, Esq., notaire, en son bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, 1009 bâtisse de la Banque Hibernia, commençant le 20me jour de juin en l'année 1905, à 10 heures A. M., pour voter sur l'application du pétitionnaire pour un récit de six douze et dix huit mois de la date de l'homologation de la réunion des créanciers, en parties égales et sans intérêts;

Il est en outre ordonné que Gus. A. Lambias, Esq., avocat, soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les propriétés dudit Solomon Bach soient suspendues, tous deux comme audit Solomon Bach individuellement et comme audit S. Bach sous les affaires de la raison sociale de "S. Bach & Son".

(Signé) GEO. H. THEARD, Juge.
Nouvelle-Orléans, 10 mai 1905
Edgar M. Cahn, avocat.

Pour copie conforme:
J. McCORMICK, Député Greffier.
11mai—11 18 25—juin 1 10 20

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port compris

$12 - - - Un an | $6 - - - 6 mois | $3 - - - 3 mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris:

$15.15 - - Un an | $7.55 - - 6 mois | $3.75 - - 3 mois

ÉDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant le Samedi Matin.

Pour les Etats-Unis, port compris:

Un an | $1.50 - - 6 mois | $1.00 - - 4 mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un an | $2.05 - - 6 mois | $1.25 - - 4 mois

LES ABONNEMENTS PARTENT DU 1er ET DU 15 DE CHAQUE MOIS.

ÉDITION DU DIMANCHE

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

Nos agents peuvent faire leurs remises par MANDATS-POSTAUX ou par TRAITES SUR EXPRESS.